

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'ATELIERS DE
SENSIBILISATION AU HANDICAP DANS LES
ÉCOLES DE LA VILLE DE VINCENNES 2024**

**DÉCISION N° DM-24-373
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-502 en date du 2 juin 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON en qualité de Conseiller municipal chargé du handicap.

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation (ODAAS), située au 6, rue des Bateliers 92 110 Clichy, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président, d'organiser des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 5 novembre au 6 décembre 2024 pour un montant de 550 euros TTC par classe inscrite (cinq cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap dans 12 classes de la ville de Vincennes, du 5 novembre au 6 décembre 2024, pour un montant total de 6 600 euros TTC (six mille six cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au handicap,

Signé

Pierre CHARDON